



Mission régionale d'autorité environnementale

Martinique

Paris La Défense, le 17 juillet 2019

Compte-rendu et relevé de décisions de la réunion du 17 juillet 2019 de la MRAe Martinique

Participants :

MRAe : José Nosel, membre associé et Thierry Galibert, président de la MRAe

DEAL Martinique : Nadine Chevassus, Aline Da Costa Marques, Manuela Ines

Ordre du jour :

La réunion a été organisée sous forme de visio-conférence.

1- Point soumis à délibération de la MRAe :

Avis de l'autorité environnementale sur le rapport d'évaluation environnementale stratégique du projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune des Anses-d'Arlet (972).

Le projet d'avis a été adressé aux membres de la MRAe par mel le 13 juillet 2019 à 00h39 (heure de métropole).

Les échanges ont permis d'adopter l'avis ci-joint.

2 Dossiers à venir :

Mise en compatibilité PLU de la Trinité, à échéance le 27 août 2019 ; Le dossier sera traité via la procédure de délégation.

Plusieurs dossiers de PLU sont annoncés, pour des échéances plus lointaines : Schoelcher, Le Lamentin, Le Robert ainsi qu'un projet de modification du PLU du Carbet.

3 Compétence :

Le plan régional de la forêt et du bois de la Martinique est en cours de finalisation par la DAAF. Il relève de la compétence de l'Ae nationale

La collectivité territoriale a un projet d'élaboration d'un PADMA, en remplacement du SAR. T.Galibert interroge l'Ae nationale pour savoir quelle autorité environnementale est compétente.

le président de la MRae

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Thierry Galibert